

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES  
Département de la VENDEE  
Conseil Municipal du 27 mars 2025  
PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers :  
en exercice : 16

Date des convocations :  
20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur les convocations qui leur ont été adressées par le maire, conformément aux articles L.5217-10-4 et L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : Robert BOURREAU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2025

Liste des décisions du Maire

*Finances – Marchés Publics – Subvention*

- Budget annexe « Ilot de la Bassetière » : vote du budget primitif 2025
- Budget annexe « Commerces » : vote du budget primitif 2025
- Budget principal : vote du budget primitif 2025
- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – année 2025
- Vote des taux d'imposition 2025
- Subvention 2025 aux associations
- Convention pluriannuel avec l'association « Les Carbus Landais »
- Rénovation de la salle polyvalente « Ernest Renaud » : attribution du marché forage-géothermie
- Travaux de sécurisation au lieudit « La Vrignaie » : attribution du marché de travaux
- Géo Vendée : adhésion de la commune à l'association Géo Vendée
- Travaux de 2<sup>ème</sup> phase rue de l'Industrie : convention avec le SyDEV

*Aménagement du territoire*

- Echange de parcelles avec Mme Sophie ARTAUD : complément de la délibération n°D2024\_44\_47\_09
- Acquisition du bien 1 et 5 rue du Pressoir

*Environnement*

- Déclaration des droits de l'arbre
- Approbation de la charte de l'arbre

*Questions diverses*

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et modifié par délibération du 2 juillet 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

N°	Date	Tiers	Objet	Mt_HT
<a href="#">2025-017</a>	19-févr-25	RAPID PARE BRISE	Réparation rétroviseur - véhicule Kangoo	127.78€
<a href="#">2025-018</a>	20-févr-25	SECOM ALU	Remplacement d'un vitrage à l'ateliers des arts	833.15
<a href="#">2025-019</a>	26-févr-25	PHOTO'ELEC	Remplacement du ballon d'eau chaude à la salle omnisports	4 926.55€
<a href="#">2025-020</a>	26-févr-25	LA VITRAILLERIE	Dépose d'un vitrail de l'église pour mise en sécurité	736.20€
<a href="#">2025-021</a>	27-févr-25	TL TESSON	Modification et pose d'une porte à la salle omnisports	1 127.00€
<a href="#">2025-022</a>	27-févr-25	PHOTO'ELEC	Déplacement du ballon d'eau chaude à la salle omnisports	1 310.00€
<a href="#">2025-023</a>	04-mars-25	L'ATELIER DE L'ADHESIF	Impression affiches A2 pour avis d'enquête publique - déclassement	40.00€
<a href="#">2025-024</a>	04-mars-25	ACTIS-LOCATION	Location mini-pelle et remorque : travaux espaces verts	109.00€
<a href="#">2025-025</a>	17-mars-25	CONTACT	Travaux de débroussaillage - talus et fossés autour du stade de foot	630.82€
<a href="#">2025-026</a>	17-mars-25	CONTACT	Travaux de débroussaillage - passerelle près de la piste cyclable route de Landevieille	882.40€
<a href="#">2025-027</a>	17-mars-25	CONTACT	Travaux de débroussaillage du bassin d'orage rue des Tamaris	939.35€
<a href="#">2025-028</a>	17-mars-25	CONTACT	Travaux de débroussaillage du bassin d'orage zone de loisirs Fief des Rainettes	582.12€
<a href="#">2025-029</a>	17-mars-25	A4 FORMATION	Formation CACES engins de chantier - Alexis GARANDEAU et François BERGER	1 500.00€
<a href="#">2025-030</a>	17-mars-25	TECERES	Prestation de sablage et décompactage du terrain de foot	2 505.17
<a href="#">2025-031</a>	17-mars-25	ECHO-VERT	Acquisition d'engrais - plan de fertilisation du terrain de foot	1 319.50€
<a href="#">2025-032</a>	17-mars-25	CAMMA-SPORT	Filet de basket city-stade : remplacement	257.50€
<a href="#">2025-033</a>	18-mars-25	SCALE	Etude de faisabilité : aménagement d'un rond-point rue du Fief/rue Jean Yole	5 000.00€
<a href="#">2025-034</a>	18-mars-25	Cabinet THOUZEAU-LEGAL	Mission de géomètre : division de propriété en 2 parties - friche Resistub	1 040.00€
<a href="#">2025-035</a>	20-mars-25	SL LUCONNERIE	Fourniture d'un treuil de store - accueil de loisirs	30.70€
<a href="#">2025-036</a>	20-mars-25	CASAL SPORT	Acquisition d'un but de foot transportable	2 659.50€
<a href="#">2025-037</a>	20-mars-25	PEROCHEAU MARBRERIE	Travaux de création d'un 2ème jardin du souvenir	1 640.92€

**DELIBERATIONS****D2025\_03\_27\_01 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2025,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
002	Report du déficit de fonctionnement	699.90
011	Charges à caractère général	821 500.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	27 020.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	858 361.37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	27 020.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 734 611.27</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
75	Autres produits de gestion courante	709.90
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 706 881.37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	27 020.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 734 611.27</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	158 361.37
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 706 881.37
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 865 242.74</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
16	Emprunt et dettes assimilées	1 006 881.37
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	858 361.37
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 865 242.74</b>

**VOTE** : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

**D2025\_03\_27\_02 : BUDET ANNEXE « COMMERCEs » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2025,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 du budget annexe « Commerces », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
011	Charges à caractère général	11 448.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	7 930.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	27 305.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 693.00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
75	Autres produits de gestion courante	39 120.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 693.00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 920.49
16	Emprunt et dettes assimilées	21 420.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
21	Immobilisations corporelles	140 600.00
23	Immobilisation en cours	270 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>462 513.49</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>		
10	Dotation, fonds divers et réserves	9 790.68
16	Emprunt et dettes assimilées	425 417.81
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 305.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>462 513.49</b>

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe « Commerces » tel présenté ci-dessus.

**D2025\_03\_27\_03 : BUDET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2025,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 du budget principal communal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	305 560.19
012	Charges de personnel	411 300.00
014	Atténuation de produits	85 904.35
65	Autres charges de gestion courante	104 000.00
66	Charges financières	44 240.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 214.00
023	Virement à la section d'investissement	235 915.65
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 238 634.19</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
013	Atténuation de charges	5 700.00
70	Produits des services	179 690.00
73	Impôts et taxes	193 217.00

731	Fiscalité locale	590 000.00
74	Dotations et participations	263 293.00
75	Autres produits de gestion courante	5 500.00
76	Produits financiers	1 234.19
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 238 634.19</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>		
16	Emprunt et dettes assimilées	223 700.00
20	Immobilisations incorporelles	979.20
204	Subventions d'équipements	15 000.00
21	Immobilisations corporelles	148 612.73
23	Immobilisations en cours	850 000.00
27	Autres immobilisations financières	154 000.00
Opération n°10 – services techniques		14 100.00
Opération n°11 – voiries		115 000.00
Opération n°12 – aménagement centre-bourg		1 066 200.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 587 591.93</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	810 826.97
10	Dotations, fonds divers et réserves	432 062.58
13	Subventions d'investissement	734 991.86
16	Emprunts et dettes assimilées	316 100.87
27	Autres immobilisations financières	7 480.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 214.00
021	Virement de la section de fonctionnement	235 915.65
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 587 591.93</b>

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget principal tel présenté ci-dessus.

**D2025\_03\_27\_04 : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2025**

L'instruction budgétaire et comptable de la M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des section (article L.5217-10-6 du CGT).

Dans ce cas, M. le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section (investissement et fonctionnement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**D2025\_03\_27\_05 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de délibérer pour fixer les taux des contributions directes de la commune au titre de l'exercice 2025 afin de compléter l'état M 1259 fourni par l'administration du Ministère des Finances.

L'état M1259 nous donne comme information les bases d'imposition pour l'année N des différentes taxes.

*Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2025*

M. le Maire indique au conseil municipal que l'Etat a revalorisé les bases d'impositions de 1.7%.

M. le Maire propose une simulation des recettes attendues (prise en compte du coefficient correcteur d'un montant de 143 533€) :

	BASE (réel)	Evolution	Taux TH	Taux TFB	Taux TFNB	Total
2020	1 329 478			4,25%	45,02%	438 414€
2021	1 382 510	+1%		20,98% <i>Intégration de la part départementale</i>	45,47%	465 637€
2022	1 669 081	+1%		21,19%	45,92%	495 571€
2023	1 834 555	Maintien des taux	17,67%	21,19%	45,92%	545 553€
2024	1 927 866	+1%	17,85%	21,40%	46,38%	578 744€
2025 1 961 900 <i>(montant prévisionnel)</i>		Maintien des taux	17,85%	21,40%	46,38%	594 589€
		+0,5%	17,94%	21,51%	46,61%	596 890€
		+1,00%	18,03%	21,61%	46,84%	599 031€
		+2,00%	18,30%	21,83%	47,31%	603 831€
		+5,00%	18,74%	22,47%	48,70%	617 137€

*M. Jean Tessier demande quel est le cout de l'inflation. M. Jean-Michel Launay indique qu'il est de 1.5% et 1.4% pour le cout de la vie.*

*M. Jean-Michel Launay réaffirme son positionnement c'est-à-dire de maintenir les taux de la fiscalité. M. le Maire indique que si l'on maintient les taux, la commune s'appauvrit.*

*Actuellement, en section de fonctionnement, les dépenses sont plutôt maîtrisées.*

**VOTE :** Le conseil municipal, 8 voix pour et une 7 voix contre, **FIXE** les taux d'imposition 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 21.61%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 46.84%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THR) : 18.03%

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**D2025\_03\_27\_06 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

*Mme Carole GAUVRIT membre du Conseil d'Administration du Comité d'Animation, M. Jean Michel LAUNAY, membre du Conseil d'Administration du Tennis Club Landais et M. Bruno BIDEAU, membre du Conseil d'Administration des Saint Julien quittent la salle.*

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif, listant le montant des subventions et leurs bénéficiaires.

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l'année 2024	Montant sollicité par les associations au titre de l'année 2025	Montant proposé par la commission « Vie Associative » au titre de l'année 2025
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€	3 000.00€	2 000.00€
BASKET St-JULIEN/VAIRE	2 000.00€	6 000.00€	2 000.00€
BADMINTON	1 200.00€	1 500.00€	1 200.00€
TENNIS-CLUB LANDAIS	1 200.00€	1 200.00€	1 200.00€
TOURNENRONDS	250.00€	250.00€	250.00€
GRIBOUILLES D'ARTISTES	1 000.00€	600.00€	600.00€
Franchir le Pas	120.00€	n'indique pas de montant	120.00€
La Pétanque Landaise	-	Ne sollicite pas de subvention	
TILT	-	Ne sollicite pas de subvention	
ASMPA	-	Ne sollicite pas de subvention	
Comité d'animation	-	Ne sollicite pas de subvention	
Les Saint Julien	2 236.00€	Ne sollicite pas de subvention	
Where is Bryan	-	Ne sollicite pas de subvention	
Imagine un sourire	-	Ne sollicite pas de subvention	
Chant'Appart	100.00€	N'indique pas de montant	100.00€
<b>TOTAL</b>	<b>11 406.00€</b>		<b>7 470.00€</b>

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité **ACCORDE** les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous et **AUTORISE** M. le Maire à émettre les écritures comptables.

**D2025\_03\_27\_07 : CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « LES CARBUS LANDAIS »**

M. Gary PATRON et M. Thierry GILMAN, en qualité de président et vice-président de l'association « Les Carbus Landais » quittent la salle

Pour rappel, l'association « Les Carbus Landais » a été créée afin de reprendre la manifestation d'expo de voiture organisée jusqu'à présent par la commune.

Afin de soutenir cette nouvelle association, M. le Maire propose de signer une convention afin de leur octroyer une subvention de 3 000€ par an sur 3 ans.

M. le Maire présente la convention.

*Mme MIGNE Céline demande si la convention peut être résiliée par la prochaine équipe municipale.*

*M. le Maire indique que tout contrat peut être résilié dans le respect des clauses d'annulation prévues à la convention.*

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention pluriannuelle avec l'association « Les Carbus Landais » et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**D2025\_03\_27\_08 : RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE « ERNEST RENAUD » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ FORAGE-GEOTHERMIE**

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente « Ernest Renaud » et des aménagements de la rue de l'Industrie, une consultation a été lancée pour le lot « Forage-Géothermie ».

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la procédure des marchés de travaux d'un montant inférieur à 100 000€ HT, conformément au dispositif dérogatoire de l'article 142 de la loi ASAP (désormais repris à l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022).

3 entreprises ont été consultées.

GEO FOR – 44118 LA CHEVROLIERE	32 823.00€ HT	Intervention entre le 12 et 23 mai
MORAND – 85250 ST ANDRE DE GOULE D'OIE	26 507.00€ HT	Intervention entre le 1 <sup>er</sup> et 14 juillet
TRAFORDYN – 44600 ST NAZAIRE	35 042.04€ HT	1 semaine à compter de l'ordre de service

M. le Maire présente le rapport d'analyse établi par le cabinet Picard-Joré, maître d'œuvre.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché « Forage-Géothermie » à l'entreprise à MORAND – 85250 ST ANDRE DE GOULE D'OIE, pour un montant de 26 507.00€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**D2025\_03\_27\_09 : TRAVAUX DE SECURISATION AU LIEUDIT « LA VRIGNAIE » : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Dans le cadre des travaux de sécurisation du lieudit « La Vrignaie », une consultation a été lancée.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la procédure des marchés de travaux d'un montant inférieur à 100 000€ HT, conformément au dispositif dérogatoire de l'article 142 de la loi ASAP (désormais repris à l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022).

4 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu

	Offre de base	Offre PSE 1 <i>Dépose de la chaussée existante et réalisons de merlons</i>
SEDEP – 85190 AIZENAY	29 903.50€ HT	234.00€
CTCV TP – 85270 ST HILAIRE DE RIEZ	47 778.70€ HT	1 729.50€ HT

M. le Maire présente le rapport d'analyse établi par le cabinet Géouest, maître d'œuvre.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché de travaux de sécurisation au lieudit « La Vrignaie » à l'entreprise SEDEP – 85190 AIZENAY pour un montant de 29 903.50€ HT offre de base + 234.00€ HT offre PSE1 et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**D2025\_03\_27\_10 : GEO VENDEE : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION GEO VENDEE**

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;

En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- ✓ Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- ✓ Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, M. le Maire propose de prendre acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidant de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

**VOTE :** Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP :

- **PREND ACTE** de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidant de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

A cette fin, le conseil municipal décide d'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décide par voie de conséquence :

-**DE DONNER POUVOIR** à M. Bruno BIDEAU, titulaire, et Mme Céline MIGNE, suppléante, aux fins de représenter la commune de SAINT JULIEN DES LANDES lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,

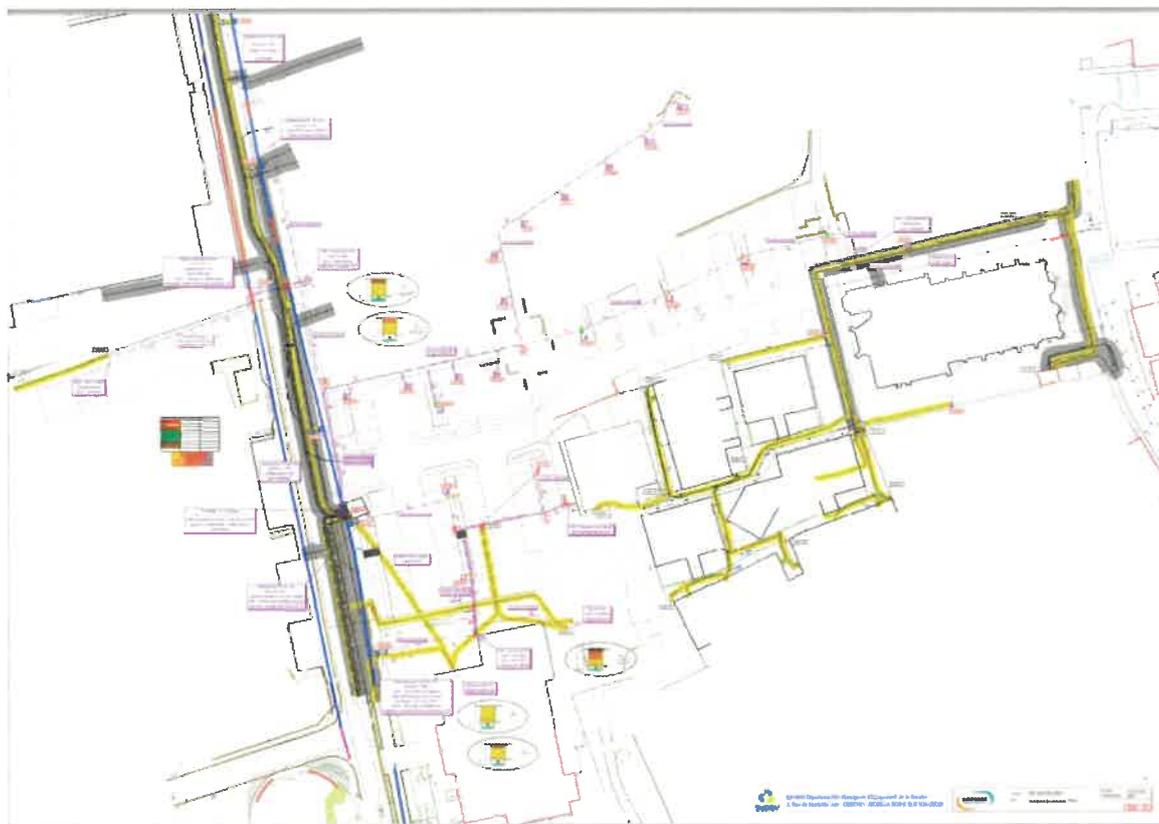
-**DE DONNER POUVOIR** à M. le Maire aux fins de signer la convention constitutive du GIP,

-**DE DESIGNER** en tant que représentant de la commune de SAINT JULIEN DES LANDES, M. Bruno BIDEAU titulaire, et Mme Céline MIGNE suppléante, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

**D2025\_03\_27\_11 : TRAVAUX DE 2<sup>ème</sup> PHASE RUE DE L'INDUSTRIE : CONVENTION AVEC LE SYDEV**

M. le Maire présente le projet de convention n°2025.ECL.0219 entra la commune et le SYDEV pour les travaux de 2<sup>ème</sup> phase rue de l'Industrie.

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	60 767,00	72 920,00	60 767,00	70,00 %	42 537,00
Rénovation	4 133,00	4 960,00	4 133,00	50,00 %	2 067,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>44 604,00</b>

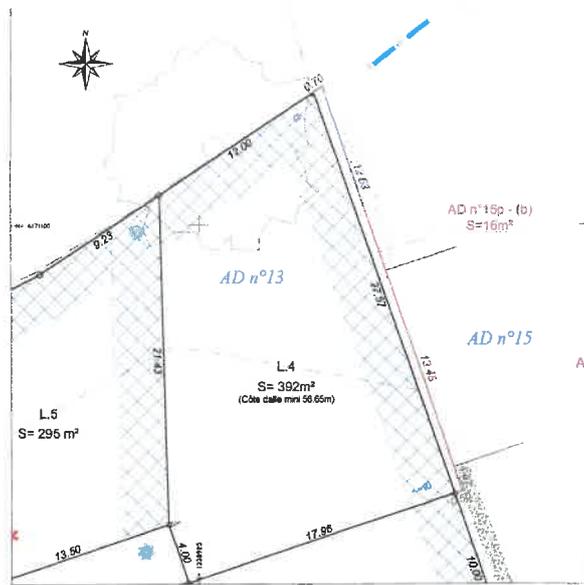


**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention n°2025.ECL.0219 avec le SyDEV et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**D2025\_03\_27\_12 : ECHANGE DE PARCELLES AVEC MME SOPHIE ARTAUD : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N°D2024\_11\_14\_09**

M. le Maire rappelle que par délibération n°D2024\_11\_14\_09, le conseil municipal a approuvé l'échange de parcelles entre la commune et Mme Sophie ARTAUD (voie communale à la Baudrière contre les parcelles AD n°8-AD n°9 et AD n°10 rue du Fief).

Afin de compléter cet échange et de l'acter définitivement, M. le Maire propose de rajouter la parcelle une portion de la parcelle AD n°15 (16m<sup>2</sup>) appartenant à la commune (Bande de parcelles entre le local du comité d'animation et le lotissement Artaud).



VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le rajout de la parcelle AD n°15p d'une superficie de 16m<sup>2</sup> à l'échange de parcelles entre la commune de Saint Julien des Landes et Mme Sophie Artaud acté par la délibération n°D2024\_11\_14\_09,
- AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

#### D2025\_03\_27\_13 : ACQUISITION DU BIEN 1 RUE DU PRESOIR

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,  
Vu l'inscription au budget annexe « Commerces » du montant nécessaire à l'acquisition ;  
Vu l'accord avec le propriétaire,

M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n°101 d'une contenance de 188 m<sup>2</sup> appartenant à M. Benoit TESSON afin d'y aménagement un logement et des cellules commerciales.





VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AE n°101 ; d'une contenance de 188m<sup>2</sup> pour un montant de 130 000€ pour l'ensemble de la parcelle,
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

#### DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

*Sujet reporté*

#### APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARBRE

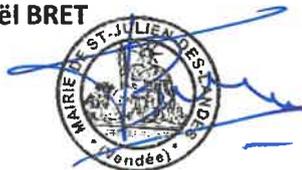
*Sujet reporté*

#### Questions diverses :

- Organisation de la rencontre entre le conseil municipal de Saint Julien des Landes et le conseil municipal de Saint Julien de Coppel, commune de jumelage, le week-end du 8 mai 2025 à Saint Julien de Coppel.
- Fête de l'Animation le samedi 26 avril 2025 à Sainte Flaive des Loups organisée par la Communauté de Communes du Pays des Achards.
- Point sur l'avancé du dossier de construction du restaurant scolaire : les marchés avec l'entreprise Téopolitub sont résiliés. Une nouvel consultation va être lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 22h38.

Le Maire, Joël BRET



Le secrétaire, Fabien TESSIER